

Oswald Wirth

LA FRANC-MAÇONNERIE  
RENDUE INTELLIGIBLE  
À SES ADEPTES

— INTÉGRALE —

Sa philosophie, son objet,  
sa méthode, ses moyens



# EXTRAIT

## La Grande Loge de France

La scission, dont la Grande Loge Symbolique écossaise était issue en 1880, n'avait pas empêché le Suprême Conseil de persister à régir en souverain les Ateliers placés sous sa juridiction. Les Loges cependant devaient, par la suite, s'émanciper peu à peu de son autorité qui, en fin de compte, ne fut plus guère reconnue qu'en théorie. Ce relâchement eut une répercussion d'autant plus fâcheuse sur le trésor central, que la gestion financière du Suprême Conseil avait soulevé des critiques dont prirent texte les Ateliers peu empressés de s'acquitter de leurs redevances.

Pour sortir d'embaras, le Suprême Conseil consentit à octroyer aux Loges leur autonomie administrative (Décret du 7 novembre 1894). Aussitôt les délégués de toutes les Loges écossaises, dissidentes ou non, résolurent de se constituer en *Grande Loge de France*. Cette nouvelle fédération devait réunir les Loges placées jusqu'ici sous l'obédience du Suprême Conseil à celles qui avaient formé la Grande Loge Symbolique écossaise. La fusion fut immédiatement acceptée en principe ; mais, le 23 février 1895, on crut devoir l'ajourner jusqu'au moment où les deux groupes auraient liquidé chacun sa situation financière. L'unité de la Maçonnerie Symbolique écossaise ne fut ainsi réalisée qu'à partir de 1897. Encore n'y eut-il pas d'emblée fusion effective entre les éléments qui avaient consenti à s'associer. Longtemps encore chacun d'eux devait conserver son individualité, avec ses tendances propres, souvent contradictoires, au sein de la nouvelle organisation.

Celle-ci eut ainsi des débuts difficiles, car aux antagonismes à concilier s'ajoutait la nécessité de substituer l'ordre à l'anarchie dans les rapports entre les Loges et l'autorité centrale. Grâce à des concessions

récioproques, l'harmonie fut cependant toujours maintenue et progressivement consolidée. Les Maçons dévoués qui eurent à présider aux destinées de la Grande Loge de France surent, en outre, inspirer confiance, donner aux Loges des habitudes de régularité, en assurant, par ce fait, le bon fonctionnement administratif de la fédération.

Ils comprirent d'ailleurs que la Grande Loge de France pouvait se préparer un brillant avenir en nouant des relations fraternelles avec toutes les puissances maçonniques reconnues comme régulières. Dans l'intérêt de ces relations, la Grande Loge prit soin de ne s'écarter en rien des traditions symboliques de la Maçonnerie universelle. Elle croyait ainsi pouvoir entrer officiellement en rapport avec toutes les autres Grandes Loges, et des démarches furent faites en conséquence. Il lui fut alors objecté de n'être pas pleinement souveraine et indépendante puisque, dans le but de rester « écossaise », elle continuait à travailler, « au nom et sous les auspices du Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté pour la France et ses dépendances ».

Cette objection fut levée par un décret du Suprême Conseil, rendu le 26 juillet 1904, à la suite duquel la Grande Loge de France a pu se proclamer strictement autonome, indépendante et souveraine. Il fut alors possible à la fédération française des Loges du Rite écossais d'entrer en relations d'amitié avec de nombreuses puissances maçonniques étrangères, et en particulier avec l'Union des huit Grandes Loges allemandes.